2327W867

Accueil de travoilleurs saisonniers espagnols ayant pour conséquence un déplacement de la population indochinaise : correspondance

1970

(7 pièces)

Mourieu le Directeur du CAFI 8te Livercle -

Mourieur le Directeur.

Il si l'hounem de venir cons remercies de nous servir avertis que nous serions obliges de quitte notre batiment.

Je evois devoir veiri vous exposer mus Estevation. J'ai été rapatié en 1956 après 4/ aux passés en Indochine. mon premier séjour date de 1908. to près airie ou mon logement enblé de balles par les trouper gouvernementales vietnanciennes; Je qui veux en France, ou ou m's euroyé à Noyant (Allies). J'ai en du muel à me résolapter, et, quoique apte à un emplo de buese, les services de la main of seure de Moulin out été dons l'impossibilité de me recosen (l'étais trop vieux) Sept aus après, en 1963, je suis seuroyé de Noyant, au climat see et fuid, dans une envette humede au borol du Lot. J'ai estimé avoir été l'objet d'une buimande Je n'ai jameis pu me retiouver en boune santé. Je suis possessem d'une earte d'increlide nº 2036 du let et garonne. Le logement que p'occupe a été remis en état, en partie par le seurée social et par moi même ; j'ai transformé le tensia vague que j'aireis devont la porte, en un jendin. planté de leurs et d'arbres printières

liegez creus possible que je puesse tout abandonner pour aller vivre villeurs? je ne pourrais le supporter. S'il dont venir à 8te Lurade des travailleurs étrangers « comme tous les aux » il a'y a qu'à les lager où on les logeeit hebituellment, dans d'ex usine donadier, ou dans les appartements libres des 4 batiments proches du camps et dépendant de la Je vous prie de m'exenser de ne pas avoir été plus

Mes meilleures solutations.

a carrier and the first and a carrier with a desire and a company

and the contract of the contra

and the state of t

AND THE PROPERTY OF THE PROPER

The state of the s

The state of the s

The state of the s

Moula

Le Directeur de la Cité d'Acqueil

Nº 88 / CAB

à

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population Direction de la Population et des Migrations Sous Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants - Bureau P. 3 1 Place Fontenoy 75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 février 1970, se rapportant au logement des travailleurs saisonniers d'une Usine de Sainte-Livrade, dans un bâtiment implanté à la Cité d'Accueil.

les actuels locataires du bâtiment le plus proche des limites du camp dit " des Espagnols " ont été avisés par mes soins de la mesure d'évacuation dont ils faisaient l'objet.

Leur réaction dans l'ensemble a été celle du mécontentement, en raison du changement de leurs habitudes et de la perte des aménagements qu'ils avaient entrepris, depuis leur installation à cet endroit.

Dans la mesure du possible, j'ai essayé de laisser choisir par les intéressés leur nouveau logement parmi ceux disponibles dans la Cité.

Deux familles, néanmoins, résistent à tout arrangement et montrent beaucoup de réticences pour suivre les consignes dont je leux ai fait part.

Il s'agit de M.M. BOUZAC et THIBAUT, quoique le dernier nommé semble animé d'une meilleure compréhension que le premier. En effet, M. BOUZAC se déclare trop attaché à son logement et au jardin qui en dépend pour envisager un déménagement.

../..

L'un et l'autre m'ont demandé de vous faire parvenir leur requête motivée. Je me suis permis d'accéder à ce voeu, tout en réservant un changement de décision de votre part. Mais peut-être, qu'une lettre personnelle à ces deux personnes, émanant de votre autorité leur apparterait la preuve tangible de la nécessité d'obtempérer.-

M. BOUCHET.

A Monsieur Le Directeur -du CAFI Ste Lierade

Monsieur Le Directeur.

Le Doussigne THIBAUT, arthur ai l'homeur de venir Vous hemercier de la sympathie, que vous nous avez fecuoingne, en nous faisant part de la menace qui plane sur nous -d'étre oblige de quitter le bâtement que nous occupons.

Je Crois devoir vous exposer ma situation actuelle.

Dépuis 8 ans que je suis logé (3 pièces). Jan le batiment X. nº q, j'ai aménagé moi même et recuis a neuf mes 3 pièces la peinture des murs, plajends, jenélis et portes a peine 2 moisle linos colle aux cement avec de la colle (la dissolution). et de

d'intalations de divers appareils électrique.

Le terrain vague que j'avais devant ma porte en un jardin. J'ai fais venir un tracteure jour labourré, c'étail de la trouisse, J'ai croture mon Jarden, des poteaux et des grillages des 4 côtes. En onte, j'ai acheti et plante des arbres freütiers, pammirs, poirien cerisiers, pêches ect, ces arbres depuis 2 aux charges de fruits du fleurs Je vous signale que depeus 6 aux, j'ai engage brancoup de frais dans mon indulation, aussi lien interieur que exterieur, saus compte mon antenne de Television 13 mêtre de faut, avec 80 metes de fils: 35 for . Crogez vous monnieur le Directeur, jossible que je quitte mon Logement que je m'occupe, tout abandonne pour aller voire selleur, ceta me fait mat au caur.

D'aute part, je vous prie, de lieu vouloir, tenir compte de mon âge Jours, et ma sante, plus ou mouis précaire pour

alles l'oye dans bâtiment sans safeil.

Je vous prie de m'exemper d'avair été di longuement, exposer ma dituation, de bien vouloir prendre ma requête en consideration; ce dont je vous serais impiriment reconsaissace.

Veullez agréer, Monsieur le Grécher, mes saludations respectueuses Afferant)

Arthur THIBAUT

C.A.F.I. Bt X N° 9

47 - Ste Livrade

Le 3 mars 1970

Monsieur le Directeur Centre Administratif du Centre d'Accueil des Français d'Indochine 47 - Ste Li**v**rade

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de venir, à la suite de votre information concernant mon éventuel relogement, vous exposer ma situation actuelle.

Permettez-moi de prendre du recul et de rappeler qu'en 1963, j'ai été contraint à quitter le centre de rapatriés de Noyant (Allier) pour venir à Ste Livrade occuper le logement actuel qui m'a été assuré, à cette époque, définitif.

Depuis sept ans j'habite ce logement, je ne me sens plus la force à 70 ans de redéménager; j'ai essayé de l'améliorer et de le rendre agréable chaque fois que les moyens me l'ont permis.

- j'ai commencé par transformer le terrain vague qui s'étendait devant le logement en un jardin, aujourd'hui, riche en fleurs et en arbres fruitiers.
- à l'intérieur du logement, j'ai fait des installations de chauffage et autres; j'ai tout récemment repeint les murs et revêtu le sol.

Vous comprenez, Monsieur le Directeur, que pour effectuer tous ces travaux, j'ai engagé beaucoup de frais.

M'obliger de me reloger ailleurs me semble fort injuste; cette décision signifierait m'enlever en un seul moment ce que j'ai réussi à acquérir difficilement en de nombreuses années.

Je fais appel à votre bienveillance et à votre soutien pour intervenir en ma faveur auprès du Ministère dont le Centre d'Accueil de Ste Livrade dépend.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Affanant

Le Directeur de la Cité d'Acqueil

à

nº 117/CAB MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population Direction de la Population et des Migrations Sous Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants - Bureau P.3 1 Place Fontenoy 75 - PARIS (7 ème)

Dans le cadre de la mise à la disposition de l'usine COPLOT à Ste-Livrade d'un bâtiment, devant lui permettre d'héberger des travailleurs migrants durant la saison maraichère, j'ai fait part aux différents locataires actuels du bâtiment " X ", qu'il y avait des dispositions à prendre les concernant, pour leur réinstallation dans d'autres logements disponibles de la Cité.

La plupart d'entre eux ont choisi des logements que j'ai pu mettre immédiatement à leur disposition. Cette opération va devenir effective, rapidement.

Deux locateires, M.M. BOUZAC et THIBAUT, ne veulent pas obtempérer et refusent de quitter leur habitation actuelle. C.est pour cela que M. THIBAUT me prie de vous faire parvenir une seconde requête pour une étude de sa situation.

Il sait pourtant qu'une modification de la décision initiale ne sera pas acceptée; mais il semble pour sa satisfaction propre, vouloir aller jusqu'au bout de ses droits. Je vous transmets sa lettre à toutes fins utiles.-



M. BOUCHET.

Le Directeur de la Cité d'Avoueil

à

nº 163/CAB

Monsieur le Directeur de 1'Usine COPLOT 47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur le Directeur.

Au cours de récentes démarches et d'une entrevue, vous avez émis l'intention d'avoir à votre disposition un certain nombre de logements implantés dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, pour y permettre l'hébergement de travailleurs étrangers auxquels vous faites appel habituellement pendant la saison maraichère.

L'accord de principe pour vous donner satisfaction a été émis par l'Administration Centrale et c'est ainsi que j'ai été amené à vous proposer la disposition d'un bâtiment jouxtant ceux déjà utilisés par la Mairie, étant entendu que vous prendriez à votre charge les frais de la pose d'une nouvelle clôture, en plus des charges locatives habituelles. Je viens de prendre contact avec le Service des Domaines du Département en vue de l'établissement d'une convention, qui serait soumise à votre approbation et définirait en particulier vos droits et obligations.

Dans le but d'établir le dossier devant permettre aux Services Départementaux d'effectuer les calculs qui vous seront soumis, il est nécessaire que vous m'adressiez une lettre ayant pour objet la demande de mise à votre disposition d'un bâtiment à usage locatif.

Une rapide réponse de votre part permettrait de faire avancer dans les délais raisonnables cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,

l'expression de mes sentiments distingués .-

M. BOUCHET.

Le Directeur de la Cité d'Acqueil

à

n • 164/ CAB MB - AL

Monsieur le Directeur de 1'Usine HOUSTY 47 - MIRAMONT

Monsieur le Directeur,

Au moment de votre installation dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, le Service des Domaines du Département de Lot et Garonne avait établi une convention vous permettant de jouir de certains locaux pour l'exploitation d'un atelier. Par la suite, et devant la réussite du fonctionnement de cette unité de fabrication, vous m'avez demandé de vous permettre l'occupation d'un autre local afin de l'utiliser pour d'activités complémentaires de la fabrication (stockage et expédition).

J'ai été heureux de pouvoir vous donner satisfaction en mettant à votre disposition quatre anciennes classes et une partie du préau, anciennement utilisées au Groupe Scolaire.

Mon Administration de tutelle, au cours d'une récente inspection, tout en se réjouissant du développement de vos activités, m'a demandé d'envisager la révision de la convention initiale, compte tenu des nouveaux locaux occupés. Je pense que vous serez d'accord avec cette régularisation et afin d'établir le dossier devant permettre au Service des Domaines de rectifier le premier contrat, et de vous soumettre de nouvelles proposition, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser une correspondance ayant pour objet la mise à votre disposition des derniers locaux occupés.

La date de prise en jouissance pourrait être celle du 1er janvier 1970.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET